

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 063-216304519-20240430-2024_024-DE

Berger
Levalet

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2024_024

Date de la convocation
24/04/2024

Date d'affichage
24/04/2024

**Nombres de
Conseillers:**

Présents : 8
En exercice : 8
Votants : 8

A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 06/05/2024

Publication ou
notification le :
07/05/2024

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt quatre le : 30 Avril

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Création d'un Poste Permanent d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rajouter cette
délibération à l'ordre du jour.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du
Comité Social Territorial (CST).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du
13 mai 2014,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Adjoint Technique Principal de
2ème Classe, en raison de l'avancement de grade de l'agent technique,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un (1) emploi d'Adjoint
Technique Principal de 2ème Classe, permanent à temps non complet à raison de
5h hebdomadaire (5/35ème).

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

Berger
Levraut

ID : 063-216304519-20240430-2024_024-DE

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2024,

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : ... Adjoints techniques territoriaux
- Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe
- Ancien effectif : zéro (0)
- Nouvel effectif : un (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- rajoute cette délibération à l'ordre du jour
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- alloue les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- inscrit au budget les dits crédits

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

